

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2011**

Approbation du Conseil Municipal du 17 Juin 2011

1°) RAPPORT D'ACTIVITE 2010 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

En application de l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public peut être entendu, par le conseil municipal de chaque commune membre, à sa demande.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

2°) REMBOURSEMENT TRANSPORTS SCOLAIRES ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES 2011/2012

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes de Roissy Porte de France a décidé de renouveler le remboursement des titres de transports scolaires 2011/2012 à tous les élèves et étudiants de la communauté, à hauteur de 50% plafonné au coût d'une carte orange 8 zones sur 10 mois.

Le remboursement sera effectué par la commune, sur la base des mandats communaux payés aux familles. Le paiement effectué par la commune aux familles sera remboursé par la Communauté de Communes. Une convention sera signée entre la Commune et la Communauté de Communes pour l'année scolaire 2011/2012

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer cette convention.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

3°) BOURSES COMMUNALES 2011/2012

Le bénéfice de la bourse départementale est subordonné à l'octroi de la bourse communale. Il est proposé, cette année, de maintenir le montant de cette bourse à 61 € par enfants et par trimestre, pour l'année scolaire 2011/2012. 35 enfants sont bénéficiaires de cette bourse cette année.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

4°) NOMINATION D'UN 8EME ADJOINT

Le conseil municipal, lors de sa séance du 14 Mars 2008, a décidé de nommer 7 adjoints.

Monsieur le Maire propose de :

- porter le nombre d'adjoint de 7 à 8, à compter du 1^{er} Octobre 2011
- nommer un adjoint ayant la délégation « Sport ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré (par 25 voix pour et une abstention Michel RAES) :

- donne son autorisation sur la création d'un 8^{ème} Poste d'adjoint
- nomme Monsieur Michel RAES, au poste d'adjoint aux Sport

5°) ECHANGE DE PARCELLE AVEC PANHARD DEVELOPPEMENT

Suite au déclassement de la sente du Guépel qui a été effectué en Septembre 2009 et divisé en deux parcelles : C 1227 et AD 148, Panhard développement demande à acquérir la parcelle 1227.

Monsieur le Maire propose qu'un échange soit fait avec la commune (transfert d'un nouveau chemin à la Commune), en leur qualité de riverain, la parcelle 1227 d'une contenance de 8 a 94 ca.

Les frais de dossiers seront à la charge de PANHARD.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

6°) APPEL D'OFFRES PLAN LOCAL D'URBANISME

Un appel d'offres a été lancé Courant Juillet - Août 2011, concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Survilliers.

La Commission d'Appel d'offres dans sa séance du 16 Septembre 2011, a procédé à l'ouverture des plis. 2 enveloppes ont été reçues en Mairie :

- TOPOS	offre	41 790.00 € HT
- G2C	offre	31.476.00 € HT

La commission d'appel d'offres décide de choisir : G2C pour l'élaboration du PLU.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

7°) APPEL D'OFFRES FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS

Un appel d'offres a été lancé Courant Juillet - Août 2011, concernant l'étude de faisabilité d'une chaufferie bois sur la Commune de Survilliers.

La Commission d'Appel d'offres dans sa séance du 16 Septembre 2011, a procédé à l'ouverture des plis. 3 enveloppes ont été reçues en Mairie :

- INDIGO	offre	8.350..00 € HT
- GIRUS	offre	7.750.00 € HT
- CEDEN	offre	15.990.00 € HT

Après étude des divers dossiers, la commission d'appel d'offres décide de choisir : GIRUS pour l'étude de faisabilité d'une chaufferie bois.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

8°) TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

La taxe sur l'électricité est un prélèvement touchant les consommateurs d'électricité. Les fournisseurs reversent généralement la taxe chaque trimestre.

Avant 2011, les communes fixaient un taux et celui-ci s'appliquait sur une partie de la facture. Il s'ajoutait au prélèvement du Département dont le taux était de 4%.

Depuis 2011, ce prélèvement est assis sur la consommation. Le taux a été transformé d'office pour 2011 en un coefficient qui permet d'établir un tarif par kiloWatt/heure : 0.00075 €/kWh pour une installation de puissance inférieure à 36kVA (classiquement le tarif « bleu » des résidentiels) et 0,00025 €/kWh pour les installations de 36 à 250 kVA.

Par exemple, un coefficient de 4 se traduit sur la facture classique d'un résidentiel (puissance inférieure à 36 kVA) par une taxe de (4x0,00075) soit 0,003 €/kWh.

Le coefficient devient actualisable et les communes peuvent chaque année, avant le 1^{er} Octobre, le modifier pour l'année suivante, sans pour autant dépasser un montant maximum de 8,12 pour 2012.

Monsieur le Maire propose de voter un coefficient de 8 qui est selon les calculs d'EDF le coefficient qui se rapproche le plus des prélèvements actuels.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

9°) FIXATION PRIX DES BADGES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la vente de badges aux Associations pour « l'accès au gymnase » au prix de 2 € l'un.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

10°) ECRITURES EN ASSAINISSEMENT

A la demande de la Trésorerie, Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour effectuer les écritures suivantes :

Dépenses d'Investissement :	224.870.38 €
Recettes de Fonctionnement :	224.870.38 €

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

11°) DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 COMMUNE

Un jeu d'écriture doit être effectué afin de pouvoir régler des travaux d'investissement, et qui s'équilibre ainsi :

Compte 21318 – Constructions autres bâtiments publics	- 40.000 €
Compte 2313 – Construction	+ 40.000 €

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

12°) CADENCE D'AMORTISSEMENT EN TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, que la cadence d'amortissement sur les travaux d'assainissement soit la suivante :

1 - TRENTE ANS (30 ans) pour les travaux d'assainissement

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

13°) PROJET DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Le 6 juin 2011, l'Agence Régionale de Santé (ARS), nous présentait le projet régional de santé pour être soumis pour avis au Préfet de Région, au Conseil Régional, aux Conseils Généraux, aux Conseils municipaux et à la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie.
Chaque entité doit émettre son avis avant le 30 septembre 2011.

Le Plan stratégique régional de santé a pour but de définir les grandes orientations de la politique de santé dans notre région.

Il s'agit de dire au nom de quoi l'agence régionale de santé, qui a la responsabilité de piloter l'ensemble des sujets de santé dans la région, veut agir, quels sont les objectifs qu'elle poursuit, comment elle veut répondre aux besoins de santé des Franciliens.

Le projet régional de santé doit définir les actions à conduire dans les cinq prochaines années, mais ne peut limiter ainsi l'horizon car le mouvement à opérer nécessite de s'inscrire dans le temps et de se projeter à plus long terme.

Après discussion, l'ensemble du Conseil émet les avis suivants :

- soutien à la structure « Réseau Automne »
- que les règles soient applicables d'un département à l'autre (ex. : les infirmières de nuit) dans les EHPAD
- Un service de nuit à maintenir dans les ADMR.

14°) MISE EN PLACE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) devait à l'origine de la réglementation être effectif en 2005. La réglementation impose un contrôle de l'ensemble des installations existantes fin 2012.

Le SICTEUB envisage l'élargissement de sa compétence « Assainissement » aux installations autonomes dans le cadre de la mise en place d'un SPANC à compter du 1^{er} janvier 2012. Seules les compétences obligatoires, définies à l'article L2224-8 du Code général des collectivités territoriales, seraient retenues. Cette mission consiste :

- Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager et en une vérification de l'exécution. A l'issue du contrôle, un document qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires est établi ;
- Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement est établi.
- A mettre en place un contrôle périodique.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil :

- D'approuver sur le principe, le transfert de la compétence assainissement non collectif au SICTEUB à compter du 1^{er} Janvier 2012.
- D'approuver le principe de la mise en place du service public d'assainissement non collectif (SPANC) par le SICTEUB à compter du 1^{er} Janvier 2012.

- De valider le principe que seules les compétences obligatoires du SPANC, définies à l'article L 2224-8 du code général des collectivités territoriales, seront exercées par le SICTEUB

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

15°) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR UN ASCENSEUR HANDICAPES A LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose qu'un dossier de demande de subvention soit déposé auprès du Conseil Général concernant la fourniture d'une plateforme monte escalier à la Mairie.
Une étude sur ce dossier a été menée en Mai 2010 et se chiffre à 10.670 € HT

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention au Conseil Général.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

16°) SORTIE DE NOEL

La Commune organise le 3 décembre 2011, une sortie « Blanche Neige sur Glace » à Bercy pour les enfants du personnel communal.

La commission des fêtes propose le tarif suivant :
27 € la place – gratuit pour l'agent et les enfants nés après 1995.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 25 voix pour et une abstention (Michèle MARIE)

DIVERS :

Le Maire :

Jardin Frémin : une réunion avec FONCIA est organisée le 5 Octobre afin de régulariser la rétrocession des voiries.

Terrain de Jeux : cet équipement sera financé à hauteur de 60.000 € par la communauté de communes et la construction est prévue pour 2012.

Cimetière : Création d'une nouvelle zone d'implantation pour les personnes incinérées.

A VERON :

Travaux Rue de la Valaise : Les travaux sont en cours. La Rue sera fermée durant 2 jours afin d'y effectuer le goudronnage.

Journée de l'arbre : le 15 Octobre.

G BENOIT :

Faire une campagne d'affichage concernant la propreté des chiens et la nécessaire discipline de leur propriétaire.
Archives de la Commune. Un rendez vous est pris avec les services du CIG afin qu'ils puissent nous faire une proposition.

Manque de poubelles aux endroits stratégiques de la commune (arrêts de bus).

F RONDET :

Organisation de la fête médiévale les 2 et 3 Juin 2012.

Cérémonie du 11 Novembre.

D HOF :

Balançoire du Parc : prévoir des réparations

L GUEDON :

Pose des compteurs télérelève commencée par la Lyonnaise, ainsi que les compteurs d'entrée de ville par le SIECCAO.

RM GREMEAUX :

Sortie Séniors à St Malo du 21 au 23 Septembre.